



Projet d'Arrêté - Conseil du 08/06/2020

**Objet :** Culture et Tourisme.- Subsidies spécifiques.- Asbl Amadeus & Co : 8.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Amadeus & Co;

Vu les crédits prévus aux articles 77210/33202 et 56110/33202 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsidies spécifiques pour un montant total de 8.000,00 EUR à l'attention de l'asbl Amadeus & Co pour l'organisation du Festival Midsummer Mozartiade 2020 réparti comme suit:

- 1) 4.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2020;
- 2) 4.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2020.

Annexes :